



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 04 JUILLET à 19 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOREL Mickaël

Date de la convocation : 27/06/2025

Membres présents : Mickaël MOREL, Stéphane PERRIN, Cécile BERTHOLAT, Christophe DARNIOT, Laurent GOUBARD, Yannick PERRIN, Stéphanie DECHOZ, Hélène FAVIER, Sébastien PONCET

Membres absents : Marie-Pierre BEAUDET (donné pouvoir à Stéphane PERRIN), Véronique NEVORET (donné pouvoir à Mickaël MOREL), Lionel TRICAUD, Alain BRAS, Cécile DEROCHE-RICHY, Alexia ROBIN

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 09 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Stéphane PERRIN

Adoption du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 05/06/2025

Désignation du secrétaire de séance : le conseil a nommé Stéphane PERRIN en secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1/ Remboursement de frais avancés par un tiers pour la commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 26 du 28/06/2024 concernant l'installation de Microsoft 365 Famille sur les ordinateurs de la mairie.

L'abonnement se renouvelle automatiquement annuellement et ne peut être réglé que par carte bancaire. Le montant s'élève à 129,00 € T.T.C et M. Le Maire a réglé cet achat avec sa carte bancaire personnelle.

Ainsi, il convient que le conseil municipal se prononce sur le fait que le budget communal rembourse le montant des frais engagés personnellement par Monsieur le Maire pour le compte de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le remboursement de cette facture réglée par Monsieur le Maire pour le compte de la commune pour le téléchargement de Microsoft 365 Famille pour un montant total de 129,00 €.

CHARGE Christelle PAGNEUX BADOUX, secrétaire de mairie, de procéder à l'émission du mandat administratif correspondant à l'appui des justificatifs de dépenses pour le remboursement de :

- **Abonnement:** Microsoft 365 Famille : **Numéro de facture : 6388600581721840813 pour un montant de 129,00 €**

2/ Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil municipal, par délibération du 26/06/2020 a défini la délégation d'attributions au Maire.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil des décisions prises par Le Maire en application de la délibération susmentionnée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du compte rendu des décisions du Maire prises depuis le 02/06/2025, en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération précitée du Conseil Municipal et annexées à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

PRENDRE ACTE du compte rendu des décisions du Maire prises, en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération précitée du Conseil Municipal et annexées à la présente délibération.

Décision n° 2025-02

Objet : Signature d'un devis chez JOSEPH

Le maire de la commune de JAYAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-06-26 19 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2025-03-21 08 du 21 mars 2025 concernant l'adhésion de la commune de Jayat au groupement de commande pour la livraison en liaison froide des repas du restaurant scolaire,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'équiper la cuisine du restaurant scolaire d'un four de remise en température.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise JOSEPH, pour un montant arrêté à la somme de quatre mille huit cent soixante euros soixante-cinq centimes (4 860,65 €) entendue hors taxe.

Article 3 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Information sur les demandes d'urbanisme : Bilan des CU, DP et PC déposés
- Compte rendu conseil d'école : Hélène FAVIER fait le bilan du conseil d'école qui a eu lieu le 17 juin 2025. L'effectif pour la rentrée 2025 se maintient avec : 16 PS, 11 MS, 9 GS, 15 CP, 15 CE1, 10 CE2, 22 CM1 et 14 CM2 soit 112 élèves (Moyenne par classe 22,4 élèves). 111 enfants rentrée 2024. Plusieurs petits travaux ont été demandés auprès de la commune.
- Point sur PLU : Après la délibération du conseil de juin, tout le dossier a été envoyé auprès des Personnes Publiques Associées.

PLANNING

- **Samedi 30 et dimanche 31 août** : vogue

Prochain conseil : vendredi 29 août à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane PERRIN



Le Maire,
Mickaël MOREL

Certifié exécutoire
Compte tenu de son affichage, le